



Charte des achats responsables



2 | Responsabilité Sociétale

Depuis plusieurs années, à travers son programme de Responsabilité Sociétale, le Groupe MOM a souhaité transformer durablement son modèle de croissance et son offre produit. Ce programme se décline en 4 ambitions que le Groupe s'est fixées :



Cœuvrer pour le bien-être de tous



S'engager pour une agriculture durable



Promouvoir une nutrition attentive



Réduire son empreinte environnementale

Ces engagements s'inscrivent également dans la mission d'entreprise de son actionnaire, le Groupe Bel dont l'engagement et le modèle d'entreprise durable se traduisent par la signature «For All For Good».



Pourquoi une Charte des achats responsables ?

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite de notre entreprise. Nous souhaitons donc partager avec eux notre engagement vis-à-vis du développement durable et les impliquer à nos côtés dans une démarche d'amélioration continue.

Traitement loyal des fournisseurs

Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté, équité et respect. Nos activités d'achat obéissent à des normes éthiques et professionnelles élevées.

Sélection impartiale

Nous sélectionnons nos fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, service, technologie, coût et impact environnemental et social des produits et services proposés.

Confidentialité et droits de propriété intellectuelle

Nous respectons le caractère confidentiel des informations techniques et commerciales qui nous sont communiquées par nos fournisseurs. Nous respectons également les droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle de nos fournisseurs.



Le mot du Président-Directeur Général

«Le Groupe MOM s'est doté d'une mission – rendre le snacking sain accessible à toutes les familles en offrant des produits plus sains, plus savoureux et plus ludiques, conçus de façon responsable, à partir du meilleur de la nature. Nous nous fixons un cadre exigeant pour nos actions vis-à-vis de nos parties prenantes : consommateurs, collaborateurs, fournisseurs et communautés dans lesquelles nous opérons. Notre mission constitue le socle de notre politique de responsabilité sociétale et environnementale.

Nous sommes convaincus qu'une croissance durable n'est désormais possible que lorsque nos responsabilités tiennent compte des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux qui émergent et auxquels nous sommes confrontés. Afin que l'engagement de notre Groupe soit efficace et constructif, il doit être partagé à la fois au sein de notre entreprise et par nos fournisseurs.

Cette Charte des achats responsables témoigne de notre volonté de promouvoir l'application des principes de développement durable chez nos fournisseurs, et de susciter des actions de progrès permanent dans les domaines sociétaux et environnementaux de leur activité. C'est une démarche que nous souhaitons mener ensemble afin qu'elle se construise et s'améliore au fil d'une relation qui se veut être aussi responsable que profitable.»

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'M. Larroche'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal line extending from the bottom of the name.

Michel Larroche
Président-Directeur Général

Le mot du Directeur des Achats Groupe



«L'objectif de cette charte est de clarifier nos attentes vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et d'exposer les engagements de notre Groupe concernant l'environnement, le domaine social, l'éthique des affaires et à la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement.

Notre ambition en matière de RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), devenue notre ambition dans la conduite de notre activité, se doit d'être partagée avec l'ensemble des fournisseurs de MOM.

Cette volonté s'inscrit dans la durée et vise à intégrer la RSE comme critère de sélection aussi important que les aspects de coût, qualité, service, innovation et maîtrise du risque.

Les équipes achat du groupe MOM seront attentives au respect de cette charte et à vos côtés dans la construction de plans d'action permettant d'optimiser notre contribution conjointe au respect de ces engagements.»

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line extending to the right.

Philippe Blouin
Directeur des Achats Groupe

Fournisseurs de petite et moyenne taille

Nous intégrons des fournisseurs locaux à nos activités d'achat en vue de promouvoir le développement économique local.

Amélioration des performances de nos fournisseurs

Nous cherchons à construire avec nos fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune. Nous nous engageons à aider nos fournisseurs stratégiques à se perfectionner si leurs résultats s'avèrent inférieurs aux pratiques requises. Nous cherchons avec nos fournisseurs à identifier des avantages mutuels en matière de développement durable, et nous échangeons avec eux nos pratiques d'excellence.

Refus de la dépendance économique

Nous cherchons à éviter entre MOM et ses fournisseurs toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties. Nous développons donc des plans d'action permettant de détecter ces situations et de prendre les mesures appropriées.

Comment le Groupe MOM souhaite impliquer ses fournisseurs ?

La Charte des Achats Responsables présente les engagements de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) que le Groupe MOM prend vis-à-vis de ses fournisseurs, mais également les engagements qu'il attend d'eux. En travaillant avec MOM, les fournisseurs s'engagent à adhérer à cette charte et à collaborer pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaires, dans une optique d'amélioration continue. Ces recommandations ne constituent pas une liste exhaustive. En outre, certaines catégories de fournisseurs sont sujets à des exigences spécifiques détaillées dans des documents séparés.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments requis en matière d'environnement. Ils adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux et ainsi détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.

Consommation de ressources

Les fournisseurs développent et améliorent en permanence un système de gestion environnementale qui minimise leur impact sur l'environnement et réduit leur consommation d'énergie, d'eau et leurs émissions de CO₂, ainsi que leur utilisation de ressources naturelles non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement.

Sécurité alimentaire

Les fournisseurs respectent les normes de sécurité requises par la législation en vigueur ainsi que les politiques d'achat et de qualité du Groupe MOM, et mettent en œuvre une gestion de la sécurité basée sur la méthode de référence HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques).

Produits chimiques et dangereux

Les produits chimiques et autres matières dont la libération dans l'environnement constitue un danger sont identifiés, étiquetés et gérés afin de garantir que leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation ainsi que leur élimination se déroulent en toute sécurité. Des employés compétents sont formés et des procédures d'urgence sont prévues pour faire face à tout accident.

Eaux usées et déchets solides

Les eaux usées et les déchets solides provenant des activités, techniques industrielles et installations sanitaires sont surveillés, contrôlés et traités comme il se doit avant évacuation ou élimination.

Émissions atmosphériques

Les émissions de composés organiques volatils, d'aérosols, de matières corrosives, de particules, de substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone et de déchets de combustion provenant des activités et du transport sont identifiées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées.

Réduction des déchets, optimisation du recyclage

Tous les déchets sont surveillés et réduits ou éliminés : à la source ou selon des pratiques tels que la modification de la production, l'amélioration des techniques d'entretien et des équipements, la conservation, le recyclage, le remplacement et la réutilisation des matières.

Pollutions locales

Les émissions de bruits, poussières, odeurs, particules et toute autre source de pollution locale sont surveillées et des mécanismes sont mis en place pour les minimiser. Les fournisseurs tiennent compte de ces impacts sur le cycle de vie global de leurs produits, de la conception et de la production jusqu'à l'utilisation et la fin de vie, et développent un système de gestion approprié.

Les engagements fournisseurs sont mesurés entre autres par les auto-diagnostics réalisés par notre partenaire Ecovadis.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET DE DROITS HUMAINS

Les fournisseurs promeuvent et respectent la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits humains. Ainsi, ils doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants sur leurs sites et sur ceux de leurs propres fournisseurs et ne doivent pas se faire complices d'abus en matière de droits humains.

Qualité de l'environnement de travail

Les fournisseurs s'efforcent de maintenir un environnement de travail où les employés bénéficient d'opportunités de formation et d'évolution, de récompenses pour leur contribution et d'un dialogue constructif avec leur employeur.

Abolition du travail des enfants

Les fournisseurs s'engagent à respecter la limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi définie par les conventions 138 et 182 de l'OIT, soit 15 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou difficiles. Tous les jeunes travailleurs ont le droit de n'être astreints à aucun travail susceptible d'être dangereux, de perturber leur éducation ou d'être préjudiciable à leur santé, leur développement physique, mental, social, spirituel ou moral. Le Groupe MOM soutient par ailleurs l'utilisation de programmes d'apprentissage, légalement reconnus, sur le lieu de travail.

Élimination du travail forcé et obligatoire

Les fournisseurs n'utilisent en aucun cas le travail forcé, asservi, involontaire ou encore le travail carcéral non rémunéré. Toutes les formes de travail, y

compris le travail en heures supplémentaires, sont volontaires. Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils respectent la période de préavis spécifiée par la loi. La rétention, comme condition d'emploi, des papiers d'identité, passeports, certificats de formation, permis de travail ou tout autre document d'identification est interdite, de même que l'obligation pour les travailleurs de fournir des dépôts ou garanties financières.

Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail

Les fournisseurs ne pratiquent ni ne tolèrent aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la religion, la situation familiale, la race, la caste, le contexte social, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle. Les conditions d'emploi de tout individu seront fonction de ses compétences. Les fournisseurs s'engagent à traiter tous les employés avec respect et ne doivent pas infliger de châtiments corporels, utiliser des coercitions physiques ou morales, toute forme d'abus, de harcèlement ou de menaces d'un tel traitement.

Respect de toutes les lois applicables en matière de salaires, avantages et temps de travail

Les fournisseurs se conforment à l'ensemble des réglementations relatives aux rémunérations et aux heures de travail, y compris celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération. Les fournisseurs pourvoient, en outre, aux avantages requis par la législation. MOM encourage ses fournisseurs à aller au-delà de la conformité en matière de salaires, avantages et temps de travail.

Liberté d'association et droit de négociation collective

Les fournisseurs reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective tel que le soutiennent les normes internationales.

Santé et sécurité

Les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs employés, de leurs propres fournisseurs et des populations locales. Les fournisseurs offrent à leurs employés des équipements de protection appropriés.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Avant toute chose, nous attendons de nos fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle, et qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur dans leurs pays d'activité.

Corruption

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion, le blanchiment de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs du Groupe MOM tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

Pratiques anticoncurrentielles

Les fournisseurs prennent des mesures préventives afin d'éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel.

Confidentialité et droits de propriété intellectuelle

Les fournisseurs respectent la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété du Groupe MOM, et n'utilisent jamais ces informations pour leur propre bénéfice. Les informations transmises dans l'exercice des activités doivent être exactes et justes, et ne doivent pas induire en erreur. Les fournisseurs prennent des mesures afin de garantir le respect des droits de propriété intellectuelle.

Transparence et obligation de rendre des comptes

Les fournisseurs s'engagent à travailler dans la transparence et à rendre des comptes dans le cadre de leurs affaires.

Conflit d'intérêt

Les fournisseurs du Groupe MOM doivent révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à son attention les cas où un collaborateur de MOM pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci.

PRATIQUES MANAGÉRIALES

La conformité aux principes précités compte parmi les critères d'évaluation des fournisseurs. Le respect de cette Charte des achats responsables est une condition déterminante pour assurer la continuité de la relation entre MOM et ses fournisseurs.

Fournisseurs des fournisseurs

Les fournisseurs s'engagent à promouvoir les principes de cette charte auprès de leurs propres fournisseurs et à entreprendre les diligences nécessaires.

Évaluation / surveillance

Les fournisseurs disposent des procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect des principes mentionnés ci-dessus. Ils tiennent à jour les documents prouvant leur conformité avec ces principes. Les fournisseurs répondent rapidement aux requêtes raisonnables des représentants du Groupe MOM quant à la mise en œuvre de ces principes. Les fournisseurs acceptent d'être évalués ou audités par le Groupe MOM, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus.

Non-respect

Si certains éléments de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur pourra être amené à préparer, documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité. En cas de non-respect, le Groupe MOM pourra collaborer avec les fournisseurs ou les aider pour se mettre en conformité avec cette charte. Nous nous réservons le droit de nous désengager vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas cette charte.

Communication et formation

Les fournisseurs communiquent les principes de notre charte à leurs collaborateurs dans la langue locale. Le Groupe MOM fournira les versions française et anglaise de la charte.

ACHATS RESPONSABLES

Nos fournisseurs mettent en place une politique standard formalisée sur les achats responsables comprenant des engagements et/ou des objectifs opérationnels au sujet de tous les risques d'approvisionnement auxquels l'entreprise est exposée. Elle est communiquée aux parties prenantes internes et externes sous la forme d'un document dédié et formalisé (par exemple, une politique sur la gestion d'achats responsables).

Les achats

Les fournisseurs veillent à sourcer des matières premières issue de filières respectueuses de l'environnement. Par exemple, ils privilégient des fruits produits en agriculture raisonnée ou techniques utilisant un minimum d'intrants. Pour les emballages, Ils sont conformes à la réglementation REACH. Ils utilisent des filières certifiées dans le cas des papiers, ils utilisent des encres sans solvants. Ils s'assurent que les risques RSE sont identifiés avec ses fournisseurs et ils sont pris en compte dans la contractualisation avec ses fournisseurs.

Les audits

Les fournisseurs réalisent des évaluations fournisseurs à travers de questionnaires sur leurs pratiques environnementales ou sociales mais pas de documents justificatifs.

La formation

Les fournisseurs sensibilisent et forment leurs acheteurs sur les enjeux sociaux et environnementaux au sein de la chaîne logistique.

RÉFÉRENCES

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - www.un.org

Pacte Mondial des Nations Unies - www.unglobalcompact.org

Principes directeurs des Nations Unies

www.business-humanrights.org/fr/node/86208/principes-directeurs-des-nations-unies

Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

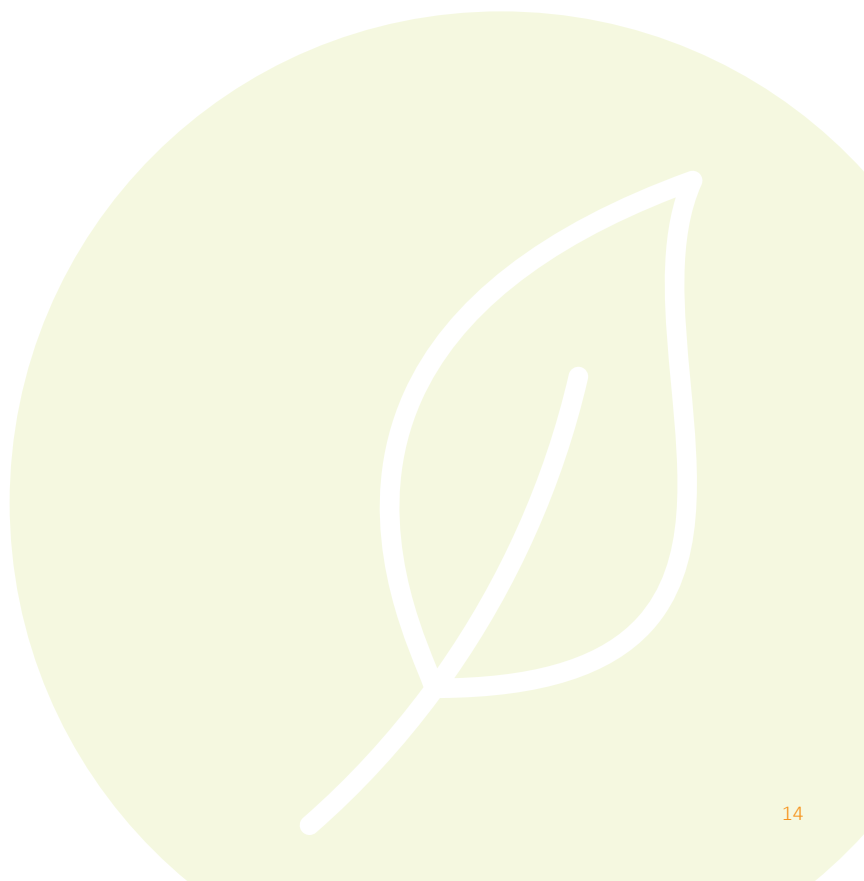
www.ilo.org

OIT Sécurité et santé au travail - www.ilo.org

Objectifs de Développement Durable

www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals

Alliance internationale HACCP - www.haccpalliance.org



Groupe MOM – Materne

Siège social :
45, Chemin des Peupliers
69570 Dardilly – France

www.momgroup.com

